

Convention futures et options

Cette convention permet de demander l'accès au passage d'ordres sur les futures et les options (réservé aux investisseurs ayant une bonne connaissance et expérience de ces produits).

Vous êtes un particulier:

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: [] - [] - []

En cas de compte joint, nom du co-titulaire

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: [] - [] - []

Numéro de compte: [] (Si vous n'en disposez pas encore, nous le compléterons pour vous)

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations demandées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant à l'adresse suivante: BinckBank France, 102-116 rue Victor Hugo, 92300 Levallois-Perret.

Vous êtes une personne morale (entreprise ou association):

Raison sociale du Client: _____

Numéro de compte: [] (Si vous n'en disposez pas encore, nous le compléterons pour vous)

Le Client souhaite effectuer des transactions sur les contrats à terme (aussi appelés 'futures') et options sur son Compte titres ouvert chez BinckBank.

BinckBank effectuera pour le Client toutes les transactions de futures et options conformément aux dispositions de la Convention Clients, des Conditions Générales ayant pour annexe 'Caractéristiques des instruments financiers et risques spécifiques', du Guide Pratique et des Tarifs qui font partie intégrante de cette Convention. BinckBank attire en particulier l'attention du Client sur la description du système d'obligation de couverture et de marge et sur la méthode d'exercice et d'attribution des options. Les mouvements financiers et les mouvements de titres consécutifs aux transactions du Client sur les marchés de futures et options seront inscrits sur le Compte indiqué ci-dessus.

Le Client déclare qu'il s'est suffisamment informé sur les caractéristiques et les risques des futures et options, notamment sur leur caractère spéculatif et risqué, inadapté pour un placement défensif et neutre (les pertes pouvant rapidement dépasser le capital investi).

Le Client certifie avoir pris connaissance de la note d'information sur les instruments financiers à terme du MONEP, éditée par EURONEXT, par téléchargement sur www.binck.fr.

Ayant étudié ces éléments, le Client déclare son intention de n'affecter à ses investissements en futures et options qu'une part de ses avoirs qu'il peut envisager de perdre définitivement.

Pour les Clients personnes morales: Le Client déclare que les transactions et les positions sur les futures et options qu'il effectue correspondent aux conditions légales et statutaires qui lui sont applicables, notamment l'objet social du Client. Le Client reste valablement engagé par toute transaction sur titres, y compris les transactions sur futures et options, faite par lui ou en son nom, même si celles-ci ne sont pas compatibles avec son objet social défini dans ses statuts.

Les premiers ordres sur les marchés dérivés ne pourront être transmis à BinckBank qu'après avoir reçu la confirmation écrite de BinckBank de l'acceptation de la présente demande.

Etant donné le caractère risqué de certains produits dérivés, BinckBank se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande du Client d'intervenir sur les marchés de produits dérivés, ou d'accepter partiellement cette demande, pour certains types de produits seulement. BinckBank a prévu un questionnaire en ligne permettant d'apprécier le degré de connaissance et d'expérience du Client. Le Client qui voit sa demande refusée une première fois est libre de soumettre une nouvelle demande, notamment après avoir répondu à nouveau au questionnaire MIF.

Fait à _____ le [] - [] - []

Signature(s)

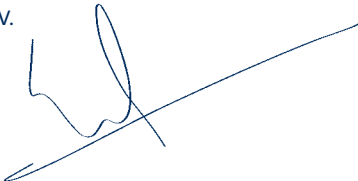
Titulaire principal

Co-titulaire (Compte joint de particuliers)

Client personnes morales: indiquer le nom et la qualité des signataires.

Signature BinckBank

BinckBank N.V.



BinckBank N.V.



► **IMPORTANT!**

Avez-vous déjà répondu au Questionnaire MIF sur la connaissance et l'expérience en investissement?

Si vous ne l'avez pas encore fait ou si vos réponses datent de plusieurs mois, pensez à le télécharger sur binck.fr, le remplir et à nous le retourner avec la présente Convention.